

OBJET : TOUR PARIS-SACLAY 2022 : DEMANDES DE SUBVENTION

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	23
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 23 mars 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 17 mars 2022, s'est réuni à 22h07, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux

Délibération n° 2022-91

Monsieur Bernard GLEIZE

Commune de Vauhallan

Monsieur Victor DA SILVA

Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Nicolas SAMSOEN

a donné pouvoir à Monsieur Francisque VIGOUROUX

Monsieur Igor TRICKOVSKI

a donné pouvoir à Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur David ROS

Commune d'Orsay

Monsieur François Guy TRÉBULLE

Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : Sandrine GELOT

Délibération n° 2022-91

OBJET : TOUR PARIS-SACLAY 2022 : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Isabelle KLJAJIC.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'organiser un évènement grand public autour du VTT,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture et Vie associative » du 1^{er} février 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE Le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 22 mai 2022.
2. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

Fait et délibéré le mercredi 23 mars 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220323 - /mc 139691 - DE
Date AR Préfecture : 30/03/2022

- Affichée / Publiée le : 29 MARS 2022

Délibération n° 2022-91

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr